Fiche conseils

Dans le cadre du dispositif **Mon soutien psy**, vos consultations chez un psychologue peuvent être remboursées par l'Assurance Maladie.

Seules les séances réalisées avec un psychologue conventionné avec l'Assurance Maladie peuvent être remboursées. Pour trouver un psychologue conventionné près de chez vous, scannez le QR code correspondant.

Attention : dans le cadre de votre prise en charge, votre médecin a pu vous recommander un certain type de thérapie (par exemple, une thérapie comportementale et cognitive). Il est fortement conseillé de vous assurer auprès du psychologue contacté qu'il propose bien ce type de thérapie.

Pour en savoir plus sur le dispositif **Mon soutien psy**, scannez le QR code.

Scannez le QR code pour accéder à un annuaire des psychologues et psychothérapeutes pratiquant des thérapies comportementales et cognitives.



Dispositif Mon soutien psy : remboursement



Dispositif Mon soutien psy



Psychothérapeutes en TCC